



**ASBL ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE
VOLLEY-BALL**

COMMISSION JUDICIAIRE DE 1^{ère} INSTANCE

Concerne : Article 5320 - Accumulation de sanctions – Monsieur Cédric LAMY, Licence n°101110

Ans, le 21 novembre 2018

Monsieur Lamy,

Vous avez atteint un total de cinq points dans l'accumulation de cartes.

Cette accumulation se répartit comme suit :

- carte rouge lors de la rencontre n°4530 du dimanche 04/11/2018 (Herstal3 – Olne3) : 2 points ;
- carte rouge-jaune lors de la même rencontre n°4530 du dimanche 04/11/2018 : 3 points

Conformément à l'article 5320 du règlement provincial, la Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance vous suspend de toute fonction officielle pour tous les matchs auxquels vous pourriez participer lors de la 4^{ème} journée officielle (coupe et championnat) prévue au calendrier qui suit la date où vous avez atteint ces 5 points.

Comme ces cartes ont été données lors de la huitième journée de championnat de la saison 2018-2019, vous serez suspendu lors de la douzième journée du même calendrier.

Vous êtes donc suspendu de toute fonction officielle le week-end des 07-08 et 09 décembre 2018.

Cette suspension suivra les matches prévus si ceux-ci sont déplacés à d'autres dates.

Le Secrétaire du VC Olne-Montagnard, (Lg-1789) est également prévenu de cette sanction. Si vous officiez dans un autre club, cette suspension est également d'application. Les secrétaires des clubs de Loncin (Lg-1004) et Dalhem (2069) sont également prévenus.

La Cellule Arbitrage et la Cellule Compétition sont également averties de cette suspension.

Recevez, Monsieur Lamy, mes salutations sportives.

Bernard ACHTEN,
Secrétaire